

TOURISME CÔTE d'AZUR FRANCE

ACTUALITE : RENOUELEMENT DU **CONTRAT DE DESTINATION CÔTE d'AZUR FRANCE, TERRE D'ÉVÉNEMENTS** POUR TROIS ANS (2020-2022).



*Signature du Contrat de Destination Côte d'Azur France, terre d'événements – 2020 – 2022.
Autour de David Lisnard, Président du CRT CÔTE d'AZUR FRANCE et Caroline Leboucher, Directrice générale d'Atout France,
les professionnels du tourisme azuréen. Photo Traverso.*

Le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France, Atout France, le Département des Alpes-Maritimes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CRT Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Provence Côte d'Azur Events, unissent leurs forces pour le rayonnement et l'attractivité de la destination CÔTE d'AZUR FRANCE, à travers le renouvellement pour les trois prochaines années, du **Contrat de Destination Côte d'Azur France, Terre d'événements**.

La démarche, initiée dès 2016 avait permis de mettre en place une nouvelle stratégie de marque CÔTE d'AZUR FRANCE, en s'appuyant sur une stratégie marketing novatrice, fondée sur un partenariat public-privé, avec l'objectif d'accroître la fréquentation touristique à travers la structuration et la promotion de trois filières : le sport, la culture et le tourisme d'affaires.

Trois ans plus tard, les effets positifs des actions innovantes et opérationnelles pour stimuler le tourisme azuréen sont tangibles :

- Les séjours sportifs ont enregistré une augmentation de +30% depuis le lancement du cluster « sport & tourisme » à l'occasion de l'Euro 2016 ;
- Dans un contexte très concurrentiel, un rebond de + 8% a été observé sur les séjours avions à motif « Mice » de 2016 à 2018 : ce chiffre est également le résultat de l'étroite synergie du CRT Côte d'Azur France avec Provence Côte d'Azur Events ;
- Quant au dernier cluster « culture & tourisme », initié fin 2018, il est animé depuis plus d'un an via la mise en œuvre d'un plan d'actions de promotion affinitaire pour atteindre l'objectif des 2 millions de séjours touristiques culturels !

Le nouveau contrat de destination signé aujourd'hui s'inscrit dans le Contrat cadre de développement et d'internationalisation signé le 29 novembre dernier entre Atout France, la Région et le Comité régional de tourisme

Provence - Alpes - Côte d'Azur. Il s'adosse par ailleurs sur le plan d'action du Comité Régional du Tourisme CÔTE d'AZUR FRANCE qui affiche pour 2020, une centaine d'actions phares.

Ce contrat de destination est le premier signé dans le cadre du nouveau dispositif mis en œuvre par Atout France depuis le 1^{er} janvier 2020, pour diversifier les expériences de séjours en France. Ces nouveaux contrats cadres régionaux et contrats de destination associés s'appuient à la fois sur la structuration de l'offre (grâce à un volet ingénierie) et sur la notoriété des marques mondiales de destination, ainsi que sur la nouvelle marque Explore France, déployée par Atout France depuis août 2019.

Le contrat de destination Côte d'Azur – terre d'événements croise ainsi les objectifs stratégiques suivants :

- Affirmer la dimension territoriale de la marque CÔTE d'AZUR FRANCE de Hyères à la frontière italienne ;
- Poursuivre la stratégie de valorisation des événementiels sur l'ensemble de ce territoire Côte d'Azur France ;
- Faire évoluer les Clusters Côte d'Azur France en laboratoires innovants et opérationnels en terme de marketing ;
- Renforcer l'expérience de chacun des visiteurs ;
- Amplifier les collaborations public-privé ;
- Prendre en compte les exigences environnementales.

L'ensemble des personnels, outils et des services à disposition des organismes - ingénierie, observation, communication, digital, marketing territorial - sont mobilisés pour améliorer la performance économique du tourisme azuréen selon les objectifs de :

- Croissance de la fréquentation sur les ailes de saison ;
- Diversification des clientèles internationales ;
- Croissance des retombées économiques tout en maîtrisant l'impact écologique ;
- Croissance de l'image de la Destination sur l'ensemble des marchés touristiques grâce à la créativité des événementiels qu'ils soient liés au tourisme d'affaires, à la culture ou au sport.

« Le renouvellement de ce contrat de destination Côte d'Azur France, Terre d'événements, renforce la fédération de notre territoire autour de la marque monde CÔTE d'AZUR FRANCE. Elle présente notre destination de manière singulière à nos clientèles nationales et internationales.

Nous avons prouvé que travailler de manière coordonnée avec un objectif commun, permet de gagner efficacement des parts de marché. C'est tout l'enjeu de ce nouvel accord qui engage l'ensemble de nos organismes à soutenir prioritairement les quelques 6000 événementiels culturels, sportifs ou d'affaires du calendrier azuréen - dont plus de 2000 ont une résonance internationale -, et à en attirer de nouveaux. La Côte d'Azur, terre de tourisme ouverte à l'international depuis plus de 150 ans, concurrencée et copiée, doit plus que jamais renouveler et perfectionner son image de destination attractive, durable, culturelle, sportive et professionnelle. C'est tout l'enjeu de ce nouveau Contrat de Destination signé aujourd'hui, afin d'atteindre une croissance de la fréquentation hors haute saison de +1,2 million de séjours d'ici 2025. »

David LISNARD, Président du Comité Régional du Tourisme (CRT) CÔTE d'AZUR FRANCE,

«Le CRT CÔTE d'AZUR FRANCE, bras armé du Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la promotion touristique de notre territoire, est reconnu pour la pertinence de ses actions et son agilité à s'adapter aux exigences des 11 millions de touristes qui viennent chaque année entre mer et montagne. Il est fondamental de fédérer nos savoir-faire, nos énergies afin de conquérir de nouveaux marchés. Le Département des Alpes-Maritimes soutient et organise nombre d'événements sportifs et culturels parmi lesquels, le tout nouveau Outdoor Festival 06 dont la 1^{ère} édition aura lieu fin avril, le marathon des Alpes-Maritimes Nice|Cannes, l'UltraTrail Côte d'Azur Mercantour ou encore le Festival des Jardins de la Côte d'Azur. »

Charles Ange Ginésy, Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

«Je suis très heureuse de voir aujourd'hui renouvelé ce Contrat de destination entre les acteurs du tourisme de la Côte d'Azur, de la région Provence –Alpes-Côte d'Azur et Atout France. La dynamique collective créée il y a 3 ans, qui a déjà

porté ses fruits, monte aujourd'hui encore en puissance afin de positionner la Côte d'Azur comme une destination événementielle incontournable, tant pour le tourisme d'affaires que pour l'accueil de grands événements. Le dispositif signé aujourd'hui renforce par ailleurs notre engagement commun en faveur d'un développement durable et responsable du tourisme. »

Caroline Leboucher, Directrice générale d'Atout France

«Territoire emblématique du Sud de la France et de la Méditerranée, la Région Sud a inscrit le tourisme dans son quotidien. Elle est aujourd'hui la 2^{ème} région de France pour l'accueil des clientèles internationales. En effet, l'activité touristique est un axe majeur de l'équilibre économique régional, avec près de 20 milliards d'euros de retombées annuelles, 13% du PIB régional et représente 143 000 emplois. La collaboration entre les acteurs régionaux du tourisme autour de nos trois marques monde, Provence, Alpes et Côte d'Azur est aujourd'hui essentielle pour positionner la Côte d'Azur comme une destination événementielle toute l'année ! »

Renaud Muselier, Président de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, Président de Régions de France

«Après la convention globale signée en novembre dernier avec Monsieur le Ministre Le Drian pour valoriser et amplifier le travail de coopération entre nos destinations Provence, Alpes, Côte d'Azur et l'Etat, nous sommes ravis d'accompagner Côte d'Azur France dans cette déclinaison azurée, pour être encore plus forts ensemble. De nouveaux projets communs avec Atout France permettront ainsi à la Côte d'Azur de rayonner encore plus, notamment à l'international, sur les marchés pourvoyeurs d'économie et d'emplois pour notre territoire. »

François de Canson, Président du Comité Régional du Tourisme Provence – Alpes – Côte d'Azur

«En tant que Président de Provence Côte d'Azur Events, pôle de compétence de la filière événementielle avec 215 membres représentant plus de 9700 salariés, je me réjouis du renouvellement du Contrat de Destination Côte d'Azur France, une démarche partenariale structurée avec des objectifs clairs et ambitieux.

Cet outil opérationnel nous permet de renforcer l'attractivité de la destination Côte d'Azur France pour l'accueil d'événements culturels et sportifs et des rencontres professionnelles et rester une destination d'excellence au plan international. C'est ensemble, en unissant nos forces et nos moyens, en mettant au centre l'humain, que nous serons performants, innovants et compétitifs ».

Pierre-Louis Roucariès, Président de Provence Côte d'Azur Events.

En savoir plus : C'est quoi un Contrat de Destination ?

Les Contrats de destination, dont le pilotage est assuré par Atout France depuis le 1^{er} janvier 2020, constituent des outils innovants et opérationnels pour accélérer le développement international des destinations touristiques, renforcer l'attractivité des territoires, et fédérer sur plusieurs années acteurs publics et privés autour d'objectifs communs en matière d'ingénierie (structuration et développement de l'offre, qualité d'accueil) et de promotion sur les marchés. Ils intègrent également des démarches d'intelligence économique et prévoient un renforcement des actions en matière de développement durable.

La Direction Générale des Entreprises du ministère de l'économie et des finances, qui pilotait ce dispositif jusqu'à présent, avait précédemment élaboré et signé une vingtaine de Contrats de destination actifs portés par des marques d'envergure mondiale.

